

Bulletin d'information de la CTrip, n° 7, 6 oct. 2008

Table des matières

Le PRD recommande un oui à l'extension de la libre circulation	2
Entre libertés économiques et droits sociaux fondamentaux.....	3
Front'emploi : Le salon de l'emploi français en zone frontière.....	5
Les délégués UDC donneront leur consigne de vote pour la libre circulation des personnes..	7
Un référendum allant à l'encontre des intérêts économiques.....	8
Le référendum contre la libre circulation des personnes aboutit d'extrême justesse	9
Libre circulation : renouer avec l'internationalisme	11
L'UDC et l'ASIN sont prises au piège de la libre circulation des personnes.....	12

Le PRD recommande un oui à l'extension de la libre circulation

Le Parti radical-démocratique suisse (PRD) plébiscite l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Environ 200 délégués radicaux réunis à Neuchâtel ont recommandé à l'unanimité le "oui" lors de la votation prévue à ce sujet l'an prochain.

Avant le vote, le conseiller national Johann Schneider Ammann (PRD/BE) a décrit longuement les répercussions positives de la voie bilatérale choisie par la Suisse pour asseoir ses relations avec l'Union européenne (UE). Il a dressé par contre un sombre tableau des conséquences pour l'économie suisse d'un éventuel refus de l'extension de la libre circulation.

A l'ouverture de l'assemblée, le président du PRD Fulvio Pelli s'est prononcé en faveur de la fusion de son parti avec le Parti libéral. Les deux formations tiendront une assemblée commune le 25 octobre à Berne pour se prononcer sur la question.

Le président a par ailleurs plaidé en faveur d'une armée suisse crédible. Pour Fulvio Pelli, les soldats sont en fin de compte les premières victimes de la querelle qui oppose le conseiller fédéral Samuel Schmid à une majorité de l'UDC.

De son côté, le conseiller fédéral Pascal Couchepin a défendu le collège gouvernemental en évoquant l'affaire Nef dans son discours devant l'assemblée des délégués de son parti.

Par ailleurs, les délégués du PRD ont adopté une résolution fixant les moyens politiques de prévenir la spirale inflationniste et de protéger le pouvoir d'achat. L'assemblée des délégués a débouché aussi sur l'adoption d'un programme d'incitation fiscale à l'assainissement énergétique des bâtiments.

(ats / 13 septembre 2008 13:41)

http://www.romandie.com/infos/ats/display2.asp?page=20080913134145955172194810700_brf029.xml

Entre libertés économiques et droits sociaux fondamentaux

Politique de l'emploi - 22-09-2008

En adoptant un rapport d'initiative sur les défis pour les conventions collectives dans l'UE, les députés de la commission emploi et affaires sociales ont réagi aux récents arrêts Laval, Viking, Rüffert et Luxembourg. La libre prestation des services constitue une pierre angulaire du projet européen mais cet élément doit être mis en balance avec les droits fondamentaux et les objectifs sociaux du Traité, soulignent les députés.

La libre prestation de services ne contredit pas et ne prime pas sur le droit fondamental des partenaires sociaux, estiment les députés. Dans le rapport de Jan Andersson (PSE, SV), les députés mettent également l'accent sur l'importance des principes de libre circulation des travailleurs et d'égalité de traitement.

Directive sur le détachement des travailleurs

La directive sur le détachement des travailleurs autorise les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à rechercher des conditions d'emploi et de travail plus favorables pour les travailleurs, rappellent les députés.

La base juridique de la directive sur le détachement devrait cependant être élargie pour y inclure une référence sur la libre circulation des travailleurs et la directive devrait être révisée afin de prendre en compte des sujets tels que les conditions de travail, les niveaux de rémunération et l'égalité de traitement, souligne le rapport.

Principe de proportionnalité

Par ailleurs, les députés contestent l'application du "principe de proportionnalité" au droit de recours à des actions collectives menées dans les entreprises qui, sous couvert du droit d'établissement ou du droit de prester des services transfrontaliers, s'attaquent aux conditions d'emploi.

Autres propositions

Les Etats membres et la Commission sont également invités à prendre des mesures pour lutter contre les sociétés "boîtes aux lettres", qui n'exercent aucune activité véritable dans le pays d'origine mais sont créées pour éviter l'application des règles du pays d'accueil, notamment en ce qui concerne les salaires et les conditions d'accueil.

Enfin, les droits sociaux fondamentaux ne sont pas hiérarchiquement subordonnés aux libertés économiques, estiment les parlementaires qui souhaitent une réaffirmation, dans le droit primaire, de l'équilibre entre les droits fondamentaux et les libertés économiques

Contexte

Dans l'affaire **Viking**, la compagnie Viking line voulait transférer sous pavillon estonien, un ferry battant pavillon finlandais pour échapper aux contraintes de la convention collective finlandaise. Dans l'affaire **Laval**, un syndicat suédois avait tenté, au moyen d'une action collective, de contraindre un prestataire de services letton à signer une convention collective dans le cadre d'une prestation de services en Suède. Dans les deux arrêts rendus en décembre, 2007, la Cour de justice des Communautés européennes a donné raison aux sociétés Viking et Laval qui se plaignaient respectivement d'une entrave à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services.

L'affaire **Rüffert**, dont l'arrêt a été rendu en avril 2008, concerne le droit des pouvoirs publics, lors de passation de marchés de travaux, d'exiger des salaires qui correspondent aux taux de rémunération déjà fixés par le biais de conventions collectives sur le lieu

d'exécution du marché ou de savoir si une telle demande peut être jugée illégale en tant que restriction à la libre circulation conformément à l'article 49 du traité.

Dans l'affaire **Luxembourg**, la CJCE a donné raison à la Commission européenne qui reprochait au Luxembourg d'avoir transcrit la directive de 1996 sur le détachement des travailleurs au sein de l'UE de manière trop restrictive en droit luxembourgeois.

Vote : 38 voix pour, 0 contre et 5 abstentions - Procédure: rapport initiative - Vote en plénière : octobre II

22/09/2008

Jan ANDERSSON (PSE, SE)

Front'emploi : Le salon de l'emploi français en zone frontière

27 septembre 2009

Les 3 et 4 octobre prochains se déroulera à Pontarlier, à l'Espace Pourny, le salon Front'emploi, le salon de l'emploi français en zone frontière. Rencontre avec son concepteur, Stéphane Craffe, de l'agence com1miroir.

Qui est à l'initiative de ce forum ?

C'est notre agence de communication événementielle, implantée depuis peu sur Pontarlier, qui a souhaité organiser ce premier forum. Son objectif étant de montrer l'attractivité du tissu économique régional et des entreprises qui se situent sur ce territoire.

Dans quel contexte économique se déroule t'il ?

Les entreprises du Haut Doubs ont de plus en plus de mal à trouver du personnel qualifié ou non. Tout le monde part travailler de l'autre côté de la frontière. Certainement trop rapidement, sans prendre le temps de prendre connaissance et de comparer les offres d'emploi françaises. Beaucoup de propositions ne sont pas pourvues en Franche Comté. Si on laisse partir les travailleurs français vers la Suisse, on va se retrouver dans quelque temps dans une très grave situation. Il est grand temps de réagir. Il reste encore de grosses entreprises dans la région à la recherche de collaborateurs. Il faut absolument qu'elles puissent montrer leur attractivité. C'est l'objet de ce salon.

Comment expliquer cette situation ? L'ANPE ne remplit elle pas correctement sa mission ?

Non. Beaucoup de demandeurs d'emploi ne vont même pas à l'ANPE. Il y a tellement d'offres de l'autre côté de la frontière qu'ils occultent complètement les annonces françaises.

Ne nous voilons pas la face, les salaires proposés par les sociétés suisses sont un argument de taille pour les salariés français.

Oui effectivement les salaires en France sont un petit peu plus bas que ceux proposés en Suisse. Par contre on se rend compte aujourd'hui que le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers a diminué de 18% et que la qualité de vie en France est largement supérieure (temps dans les transports, valorisation du salarié côté français,...). On ne veut surtout pas faire la guerre aux suisses mais à travers ce salon nous voulons montrer l'attractivité des entreprises de la région.

A qui s'adresse ce forum ?

A ceux bien sûr qui sont à la recherche d'un emploi mais également aux salariés qui seraient en reconversion professionnelle ou qui auraient un emploi mais qui souhaiteraient découvrir ce qui se fait côté français. On espère que certains d'entre eux se décideront à revenir travailler en France.

Quelle est l'organisation de Front'emploi?

Le salon durera deux jours. Il débutera tout d'abord, le vendredi après midi, de 14h à 20h puis se poursuivra le samedi, de 9h à 17h. Il y aura des stands tenus par les entreprises les plus dynamiques de la région et des ateliers et des conférences animés par la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'UIMM, la CGPME, le Medef et le Fact (Franche Comté

Amélioration des Conditions de Travail). Des centres de formation seront présents. Les salariés pourront également rencontrer les directeurs des ressources humaines de sociétés francs comtoises qui présenteront leurs domaines d'activités et déclineront leurs offres d'emploi.

Quels secteurs d'activités seront représentés ?

Les industries seront bien sûr représentées mais aussi d'autres structures dans les domaines de la santé, de l'artisanat, de la banque, de l'assurance et de l'immobilier. La Chambre de Commerce et d'Industrie en profitera également pour diffuser les offres d'emploi des entreprises qui seront absentes.

Il est important de se présenter avec un CV et une lettre de motivation

Oui c'est même recommandé. Pour les personnes à la recherche d'un emploi nous leur conseillons d'apporter plusieurs CV et lettres de motivation.

Pour de plus amples informations : www.frontemploi.fr

Les délégués UDC donneront leur consigne de vote pour la libre circulation des personnes

Les signatures à l'appui du référendum concernant la libre circulation des personnes sont déposées cet après-midi à la Chancellerie fédérale. Si le référendum est déclaré valable, les délégués de l'UDC adopteront leur consigne de vote probablement lors d'une de leurs prochaines assemblées.

Le peuple suisse se prononcera sans doute tout de même sur la poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens membres de l'UE et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. C'était l'objectif des auteurs du référendum qui ont déposé aujourd'hui les signatures récoltées. Selon les premières informations, il semble qu'ils aient atteint de justesse le nombre requis de 50 000 signatures.

L'UDC n'a pas soutenu ce référendum parce que la majorité du Parlement a décidé de ficeler un projet trompeur et antidémocratique qui met les citoyens sous tutelle et viole le principe constitutionnel de la libre expression de la volonté populaire. Si le référendum est déclaré valable, le peuple ne pourra donner qu'une seule réponse à deux questions. Il ne pourra pas se prononcer séparément sur l'extension de l'accord de libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie. Ce procédé indigne de notre démocratie directe transforme cette votation en farce. Ses responsables, soit en particulier les partis gouvernementaux PS, PDC et PRD, ont grossièrement manipulé le système politique suisse.

Après le dépôt des signatures aujourd'hui on saura très vite s'il y aura effectivement un scrutin populaire. Si la Confédération confirme la validité de l'initiative, les délégués de l'UDC Suisse arrêteront leur position. Ils se prononceront sans doute lors d'une de leurs prochaines assemblées.

Berne, 2 octobre 2008

Un référendum allant à l'encontre des intérêts économiques

Communiqué du PDC Suisse du 2 octobre 2008
PDC Suisse

Le référendum contre la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie a été déposé aujourd'hui à la Chancellerie fédérale. Le PDC combattra en première ligne ce référendum qui va à l'encontre des intérêts des Suissesses et des Suisses.

En reconduisant et en élargissant l'accord sur la libre circulation des personnes, la Suisse consolide ses relations bilatérales avec l'UE et accède plus facilement au marché intérieur européen qui compte quelque 490 millions de consommatrices et consommateurs. Ainsi, l'UE est le principal partenaire économique de la Suisse. Un franc sur trois gagné dans notre pays l'est grâce aux échanges avec l'UE. La Suisse est le deuxième plus grand client – derrière les USA – de l'UE. Deux tiers de nos exportations vont vers cette zone (110 milliards de francs suisse) alors que quatre cinquièmes des produits importés viennent de cette région (135 milliards de francs).

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord au 1er juin 2002, la libre circulation des personnes a eu l'impact positif attendu : l'immigration a été contrôlée et elle a évolué en fonction des besoins de l'économie suisse ; la main-d'œuvre qui arrive dans notre pays a un niveau de qualification moyen voire élevé. Il incombera maintenant au peuple de se prononcer sur la poursuite de la voie bilatérale, c'est-à-dire sur l'accord sur la libre circulation des personnes et sur son extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Durant la campagne, le PDC s'engagera de toutes ses forces pour défendre cet accord. En renforçant la voie bilatérale, nous renforçons la place économique suisse et créons des emplois.

Si vous souhaitez vous engager pour soutenir la voie bilatérale, nous vous invitons d'ores et déjà à venir assister au concert « Rock pour une Suisse ouverte » qui se tiendra le 25 octobre sur la Place fédérale à Berne. Le comité du centre PDC-PEV-PVL participe à cette manifestation en tant que sponsor principal.

http://www.cvp.ch/fr/documents/un_referendum_allant_a_l+encontre_des_inter%EAts_economiques_doc_detail---0--0--0--1--5260.html

Le référendum contre la libre circulation des personnes aboutit d'extrême justesse

EUROPE. Une forme d'union sacrée réunissant tous les partis autres que l'UDC s'est d'ores et déjà déclarée pour soutenir la voie bilatérale. Les amis de Christoph Blocher devront affronter la situation qu'ils ont tout fait pour éviter.

D. S. Miéville, Berne
Vendredi 3 octobre 2008

Le référendum contre la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes semble bien avoir abouti, avec 51189 signatures déposées jeudi à Berne, sous réserve des vérifications que doit encore opérer la Chancellerie fédérale, d'ici à dimanche soir. Il est très probable que le peuple sera effectivement appelé à voter le 8 février prochain, date d'ores et déjà retenue pour un scrutin. Une légère incertitude demeure néanmoins, dans la mesure où, avec une marge de moins de 1 200 signatures par rapport au minimum, on se trouve à la limite de la zone grise dans laquelle on ne peut totalement exclure une surprise, le nombre de signatures non valables pouvant s'avérer important.

Les Démocrates suisses, à l'origine de la démarche, ont recueilli, malgré un appareil extrêmement modeste, plus de 13000 signatures et la Lega tessinoise tout autant, dans le canton qui demeure le plus réticent face aux accords bilatéraux. Les Jeunes UDC, en rébellion contre la direction du parti, ont dépassé leur objectif fixé à 20000 signatures en récoltant 22377, malgré l'obstruction totale du parti suisse et de l'ASIN. A cela s'ajoutent quelques poignées de signatures d'autres provenances.

Un deuxième affront

Christoph Blocher, qui avait déjà été critiqué sévèrement - de façon totalement inédite - au sein du groupe parlementaire UDC mardi, encaisse un deuxième affront en l'espace de deux jours. Après que le parti eut annoncé le lancement d'un référendum, c'est lui-même, en effet, qui avait changé d'avis, convaincu la direction du parti de le suivre et contraint la base à s'aligner bon gré mal gré. De très mauvais gré pour les jeunes du parti, qui ont bravé l'autorité de leur patriarche et chef spirituel, suivis par quelques sections cantonales. L'UDC a annoncé jeudi soir que ses délégués adopteront leur consigne de vote lors d'une prochaine assemblée. La direction du parti, qui continue à parler de farce dans un communiqué, va ainsi devoir affronter la situation qu'elle avait tout fait pour éviter.

Les référendaires ont trouvé les partisans de la libre circulation des personnes en ordre de bataille. Les radicaux, les démocrates-chrétiens, les socialistes, les Verts, les Verts libéraux, les libéraux, les évangéliques, les Bourgeois démocrates et les organisations de jeunesse ont signé jeudi une déclaration affirmant leur préoccupation commune de se battre, chacun avec ses arguments propres, en faveur de la reconduction et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Le mot d'ordre est le soutien aux accords bilatéraux, qui ont permis à la Suisse de retrouver le chemin de la croissance.

L'aboutissement d'un référendum place l'UDC dans l'inconfortable situation de devoir dire soit non aux accords bilatéraux, soit oui à la libre circulation avec la Bulgarie et la Roumanie, ou encore recommander l'abstention ou le vote blanc. C'est bien le but que visait la manœuvre tactique, qui avait motivé une partie, mais une partie seulement, de ceux qui ont obtenu de réunir en seul objet la reconduction et l'extension de la libre circulation. On n'observait malgré tout guère de triomphalisme jeudi dans les coulisses des Chambres fédérales.

Un peu moins facile

Une grande partie des élus de gauche, du centre et de droite est certes satisfaite de pouvoir

affronter une fois de plus l'UDC sur un objet de politique européenne. Et par là même, de confirmer encore une fois le soutien populaire à la voie bilatérale. Tout est prêt par ailleurs, et Economiesuisse, pour laquelle ce scrutin est vital, ne lésine pas sur les moyens. Toutefois, la crise financière et l'inquiétude qu'elle suscite au sein de la population rendront peut-être la tâche un peu moins facile que prévu. Et la perspective qui avait fini par s'imposer d'un échec du référendum avait conduit de larges milieux à la conviction qu'il n'était pas plus mal de faire l'économie de l'exercice.

Chaque comité a apporté ses cartons de signatures

Les référendaires ont critiqué l'UDC Suisse

Valentine Zubler, Berne

Les différents comités référendaires devaient remettre les signatures jusqu'à 18 heures. Les petits paquets rouges estampillés Démocrates suisses (DS) sont arrivés les premiers au Palais fédéral, peu avant 15h. Les cinq gros cartons de la Lega tessinoise ont suivi de peu. Trois quarts d'heure plus tard, le président des Jeunes UDC Erich Hess amenait les paraphes manquants, une trentaine de paquets blancs entassés dans sa voiture. A chaque nouvel arrivage, on calcule dans tous les sens. Pourquoi une triple livraison, comme les Rois mages? «Raisons techniques», assure le conseiller national UDC Lukas Reimann (SG), entouré d'une dizaine de jeunes, voire très jeunes démocrates du centre saint-gallois. «Ce matin encore, j'ai envoyé un membre à Genève, chercher les 600 signatures récoltées dans ce canton.»

Prenant la pose pour la photo, le président des DS, Bernhard Hess, exulte. Et se félicite du coup d'accélérateur de cette dernière semaine, qui a permis aux référendaires de récolter in extremis 7000 signatures. Au passage, l'ancien conseiller national bernois en a profité - une fois encore - pour critiquer l'UDC suisse et l'ASIN, «qui ne nous a pas donné son carnet d'adresses». Et assure qu'il y aura des suites.

«Déçu de Christoph Blocher»

Pascal Heidelberger, UDC saint-gallois de 17 ans, se dit «déçu du parti national et de Christoph Blocher, qui reste malgré tout un bon politicien».

Enfin, les frères Attilio et Giuliano Bignasca, respectivement conseiller national et président de la Lega, soulignent que 14300 signatures, soit près d'un tiers du total, ont été récoltées au Tessin. «Je table sur 65% de soutien au référendum au Tessin», note le second, devant le drapeau de la Lega représentant un Indien d'Amérique. Pour rappeler qu'aux Etats-Unis, les Indiens doivent à l'immigration le fait de vivre dans des réserves.

Libre circulation : renouer avec l'internationalisme

3 Octobre 2008

La libre circulation des personnes semble désormais faire partie de la vie courante helvétique. Il faut toutefois encore s'attendre à voter sur cet objet en février prochain. Le référendum lancé contre la confirmation de l'accord bilatéral de libre circulation et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie a été déposé hier, juste muni du nombre de signatures requis. En cas de vote et de rejet par le peuple, la Suisse devra alors résilier cet accord signé avec l'Union européenne avant fin mai 2009. La Lega dei Ticinesi, les Démocrates suisses, quelques sections cantonales de l'Union démocratique du centre et les jeunes UDC –bref, la fine fleur populiste– forcent ainsi le débat sur la politique migratoire helvétique.

Pour sa part, la gauche, l'Union syndicale suisse tout particulièrement, avait utilisé l'échéance de cette confirmation après sept ans d'«essai» de libre circulation pour réclamer le renforcement des mesures de protection des travailleurs contre la sous-enchère salariale. Ayant obtenu davantage de contrôles des conditions d'embauche et la reconduction d'une convention collective dans le secteur phare de la construction, les syndicats ont renoncé au référendum. A côté, les associations patronales et leurs relais politiques soutiennent la libre circulation des travailleurs dans le but d'alimenter le marché de l'emploi en Suisse. Mais aussi parce que les autres accords commerciaux bilatéraux intimement liés à celui-ci garantissent l'accès de la production du pays aux importants débouchés européens. Une «sainte alliance» appuie donc l'ouverture des frontières aux forces de travail européennes.

Parti de l'économie mais aussi de la xénophobie populiste, l'Union démocratique du centre a opportunément décidé de ne pas se mouiller à ce stade. Alors même que ce parti attise habituellement le rejet de l'Europe et prône une souveraineté nationale absolue, il ne voulait pas s'aliéner sa base patronale en provoquant un scrutin aventureux certainement perdu d'avance. Il a entraîné son satellite, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), dans l'indécision, ce qui n'a pas empêché l'association de lancer une initiative intitulée «Les traités internationaux devant le peuple», afin de continuer à jouer sur tous les tableaux.

Mais pour maintenir le suspense et la pression, toutes les parties ont réservé leur mot d'ordre final en vue de la votation. La campagne à venir reste donc très ouverte. Gageons que les forces populistes réussiront à recycler l'épouvantail du «plombier polonais» brandi en 2005, quand bien même l'exercice de la libre circulation intégrale a démontré la faiblesse de la sous-enchère salariale découlant d'une migration massive.

Pourtant, la gauche devra affiner ses arguments car la mise en concurrence des salariés pour occuper des places de travail devenues insuffisantes reste intrinsèque au capitalisme, voire s'approfondit. La population s'en rend compte à mesure que les restructurations du système et des entreprises se multiplient. S'en défendre sans se tromper de cible restera une tâche nationale et internationaliste de la gauche et des syndicats en faveur des travailleurs suisses et étrangers.

L'UDC et l'ASIN sont prises au piège de la libre circulation des personnes

REFERENDUM. Le succès remporté par les Jeunes UDC oblige le parti faitier et le mouvement nationaliste à revoir leur position. L'enjeu financier est considérable, car les milieux économiques tiennent fermement à la libre circulation.

Bernard Wuthrich, Lenzburg
Lundi 6 octobre 2008

C'est le scénario que l'UDC et l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) voulaient à tout prix éviter: le référendum contre la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie a vraisemblablement abouti. Un léger doute plane encore. La Chancellerie fédérale doit publier ce lundi le résultat du recomptage effectué ces derniers jours. Mais le monde politique et économique se prépare déjà à voter le 8 février 2009.

La direction de l'UDC, très mal à l'aise dans ce dossier, ne l'a pas évoqué lors de l'assemblée des délégués du parti, samedi à Lenzburg (AG). Ce sujet était cependant au cœur de nombreuses discussions de coulisses. Le président des Jeunes UDC, Erich Hess, était celui qui en parlait le plus librement. «On en a discuté vendredi en marge de la séance du comité central. Beaucoup sont venus me féliciter. La libre circulation avec la Roumanie et la Bulgarie est ressentie comme un problème», se réjouissait-il samedi.

Décision le 29 novembre

«On doit regretter que l'UDC Suisse ait été pareillement confuse», ajoute le président des Jeunes UDC vaudois, Kevin Grangier. Nombreux sont effet ceux qui reprochent à l'UDC d'avoir pris position trop rapidement dans cette affaire. Le parti avait décidé le 17 mai de lancer le référendum contre l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, mais de renoncer à combattre la poursuite de la libre circulation avec les autres Etats membres de l'UE. Elle avait aussi dit, à cette même date, qu'elle serait «contrainte de lancer un référendum contre le paquet global» si le parlement décidait de lier ces deux projets en un seul arrêté fédéral. Ce que le parlement a fait.

Or, après coup, et sous l'impulsion de Christoph Blocher, l'UDC a décidé de renoncer au référendum. Et ce sont les Jeunes UDC, appuyés par quelques sections cantonales, les Démocrates suisses et la Lega tessinoise qui ont fait le travail.

Si l'aboutissement est confirmé, l'UDC va devoir prendre position. Ce sera l'objet de la prochaine assemblée des délégués, le 29 novembre à Soleure. Erich Hess s'engagera alors pour décrocher un non de la base à la libre circulation des personnes. Cette issue paraît vraisemblable, les militants UDC n'ayant visiblement pas compris le revirement de Christoph Blocher et de la direction du parti.

Pirmin Schwander, conseiller national schwyzois et président de l'ASIN, s'engagera dans le même sens. Avant cela, il va tenter de persuader le comité de l'ASIN de rejeter la libre circulation. «Je suis un opposant convaincu», confiait-il samedi. En août, le comité central, compétent pour prendre position sur un tel dossier en vertu des statuts de l'organisation, avait à son tour renoncé au référendum. Pirmin Schwander va convoquer une séance extraordinaire du comité pour fin octobre dans l'espoir de inverser cette décision.

Pas de comité économique

Les représentants de l'économie sont eux aussi embarrassés. En 2005, Peter Spuhler, Jean-François Rime, Hansruedi Wandfluh avaient, avec d'autres chefs d'entreprise, constitué un

comité particulier dont le mot d'ordre était: «non à Schengen, oui à la libre circulation». Ce comité a peu de chances de se reformer cette fois-ci.

«La décision du parlement de coupler les deux volets de la libre circulation est scandaleuse. C'est une mascarade», s'indigne Jean-François Rime. Pas question pour lui de s'engager dans un comité de soutien interpartis. Il tentera plutôt, le 29 novembre, de convaincre l'UDC de laisser la liberté de vote ou de s'abstenir. Ses chances de succès paraissent cependant minimes.

La position de l'économie, extrêmement favorable à la libre circulation, compliquera la tâche de la direction du parti. C'est visiblement elle qui a convaincu Christoph Blocher et ses amis de renoncer au référendum. Un non de l'UDC à la libre circulation risquerait de la priver de ressources financières importantes. L'incertitude vaut aussi pour les soutiens pécuniaires de Christoph Blocher lui-même, écarté de la course à la succession de Samuel Schmid par le groupe parlementaire mardi.